

Postulat : « Encourager l'engagement de personnes en situation de handicap au sein du personnel de la ville de Lausanne »

L'insertion sociale par le travail des personnes adultes bénéficiant de l'assurance invalidité (AI) et présentant une invalidité partielle est essentielle pour leur avenir et leur intégration professionnelle. Ces personnes, souvent accompagnées par diverses institutions, rencontrent néanmoins des obstacles considérables pour concrétiser leur recherche d'emploi et espérer un emploi stable.

En matière de politique du personnel, la ville de Lausanne emploie actuellement ces personnes via des stages, des contrats ponctuels ou d'autres formules d'emploi. Cependant, en 2023, seules une quarantaine de personnes au bénéfice d'une rente AI travaillaient au sein de l'administration communale. Ce chiffre, bien qu'encourageant, reste insuffisant au regard de l'effectif global de 5600 employés municipaux. Cela représente un taux de seulement 0,7 %

Constat :

A l'échelle d'une ville comme Lausanne, l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap est un enjeu social majeur. Doubler le nombre d'opportunités pour cette catégorie de travailleurs permettrait non seulement d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomisation, mais également de répondre aux valeurs de diversité et d'inclusion prônées par la municipalité.

L'invalidité ne touche pas toutes les couches sociales indifféremment. Les travaux manuels sollicitent plus fortement les travailleurs et travailleuses, et ne peuvent souvent pas être exécutés jusqu'à la retraite. Mais les mêmes personnes qui effectuent ces travaux manuels sont aussi des personnes qui ont souvent moins de formations reconnues, ce qui constitue un obstacle à leur reconversion, et les expose d'autant plus à l'invalidité. La Ville de Lausanne doit donc s'engager en particulier

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité d'étudier l'opportunité de :

- 1) Limiter les sollicitations physiques des professions manuelles et améliorer leur ergonomie.
- 2)- Favoriser le développement des compétences du personnel effectuant des tâches manuelles pour permettre au besoin leur reconversion dans des activités adaptées, ou leur reconversion dans une nouvelle profession.

3)- D'étudier l'opportunité d'intensifier les efforts d'intégration des personnes en situation de handicap.

4)- D'augmenter significativement le nombre de stages et de contrats ponctuels proposés à ces personnes, dans le but d'atteindre (si possible) un taux d'emploi de 1,5 % au sein des effectifs de la ville.

5)-Veiller à une intégration optimale des personnes occupant les postes, en impliquant les équipes dès le début du processus et en les informant de manière appropriée.

Ces mesures contribueraient à renforcer l'exemplarité de Lausanne en matière de politique sociale et à offrir des perspectives concrètes à des personnes souvent marginalisées sur le marché de l'emploi.

Initiant : Johan PAIN (EAG)



Cosignatures : Sevgi KOYUNCU (EAG) – Virginie CARVALLI (VL)



Ilias Panchard (Les Verts)



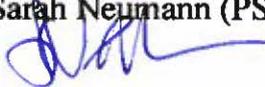
Magali CRAUSAZ-MOTTIER (EAG)



Louis Dana (PS)



Sarah Neumann (PS)



Johann Dupuis (EAG)



Lausanne, le 25.02.2025